Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 104 (1978)

Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications SVIA

Consultation de la SVIA au sujet de l'extension du champ d'application de la convention collective

A la suite de la consultation qu'il a effectuée auprès des membres de la SVIA au sujet de l'extension à tous les bureaux vaudois de la convention collective mise à l'enquête dans la FAO du 28 juillet 1978, le comité de la SVIA communique ci-après, comme il l'avait annoncé, le résultat de cette consultation.

Il rappelle que la question posée aux membres était :

« Pensez-vous que l'extension de la convention collective est profitable à l'ensemble de nos professions?»

Les membres avaient à répondre par :

Oui Non Sans opinion.

Résultat de la consultation	Oui	Non	Sans opinion
Architectes			1
Employeurs	19 12	32	6 1
N'ayant pas indiqué si employeur ou employé			1
donné suite à sa demande de révision de l'un des articles. Ceci n'a pas été le cas, il a donc répondu : non			
Ingénieurs civils Employeurs	24	26	2
la convention. Sinon: non Dans les 24 oui, un ingénieur considère qu'une convention est nécessaire mais ne sait pas laquelle Employés	29	6	2
Ingénieurs géomètres et du génie rural Employeurs	1	5 1	
Ingénieurs forestiers			
Employeurs	1 1		
Ingénieurs électriciens, mécaniciens, physiciens, chimistes			
Employeurs	3	2	
Employés	3	5	7
	94	77	19
			Sans
	Oui	Non	opinion
Total employeurs	48	65	15
Total employés	46	12	3
N'ayant pas indiqué si employeur ou employé			1
	94	77	19

Le comité de la SVIA qui s'est réuni en séance extraordinaire en date du 19 octobre 1978 dans le but d'analyser ces résultats, constate que sur les environ 850 membres SVIA résidant en Suisse et qui ont été consultés, seuls 22 % ont souhaité s'exprimer, ce qui est un chiffre assez faible pour un objet de cette importance.

Ces 850 membres ont été subdivisés approximativement de la manière suivante :

250 architectes 400 ingénieurs 200 ingénieurs d'autres branches
71 réponses reçues, 89 réponses reçues, 30 réponses reçues soit 28 % soit 22 % soit 15 %

S'il est clair que les employeurs ne trouvent en majorité pas d'utilité à l'extension de cette convention, les employés se déclarent en revanche favorables à celle-ci.

Le comité de la SVIA constate de plus, sur la base du fichier, que la société comprend environ: 300 membres employeurs et 550 membres employés.

Or, sur 300 employeurs, nous n'avons reçu que 121 réponses, soit 40 %, et sur 550 employés, nous n'avons reçu que 68 réponses, soit 12 %.

Etant donné cette situation, le comité de la SVIA en a tiré la conclusion qu'il ne se manifeste que peu d'intérêt pour ce problème, que ce soit du côté des employeurs ou du côté des employés.

Rédacteur: J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 8 des annonces

DOCUMENTATION DU BÂTIMENT

Voir page 10 des annonces

Informations diverses

Nouveaux ateliers à Mex pour le département montage électrique de BOBST S.A. à Prilly

(Voir photographie page couverture)

BOBST SA, dans le cadre de son extension à Mex, construit actuellement de nouveaux ateliers pour son département « montage électrique ».

Ce complexe comprend en particulier et en première étape une halle d'une surface de 11 520 m² dont les dimensions en plan sont 96 m pour la largeur et 120 m pour la longueur.

Etant donné les exigences élevées en ce qui concerne l'éclairage à l'intérieur de la halle, le mandataire du maître de l'ouvrage, le bureau d'ingénieurs F. Matter à Lausanne, a opté pour une structure métallique en « mini-sheds ». La structure de la toiture consiste en une succession de poutres à treillis qui en coupe constituent des sheds d'une largeur de 3 m. Cette solution qui garantit tant l'intensité que la régularité de l'éclairage diffère des sheds classiques réalisés ces dernières années. Les poutres à treillis, d'une portée de 24 m, sont faites à partir de sections tubulaires, hexagonales pour les membrures et carrées pour les barres de remplissage. Les poutres à treillis qui constituent les sheds s'appuient sur des sommiers HEA reposant sur les colonnes dont la trame est de 6 m × 24 m. Des voies de roulement pour ponts-roulants s'appuient sur les colonnes par l'intermédiaire de corbeaux. La stabilité de la structure est assurée transversalement par encastrement des colonnes à la base, longitudinale-ment par des portiques triangulés. Un joint de dilatation a été prévu et réalisé au milieu de la halle.

La couverture consiste, pour les pans opaques, en plaques Eternit sur pannes en bois. Pour les pans vitrés, des verres isolants acryliques de 16 mm d'épaisseur ont été prévus. Les chéneaux sont faits de tôles pliées en acier patinable. Intérieurement des bacs métalliques perforés et thermolaqués supportent une isolation en laine de verre garantissant un aspect intérieur agréable et des conditions acoustiques excellentes.

Les façades sont constituées par un double bardage de deux tôles nervurées, isolées intérieurement.

L'ensemble de la structure métallique, d'un poids de 923 tonnes, chéneaux non compris, a été exécuté dans les ateliers de Zwahlen & Mayr SA, à Aigle, et montée en seize semaines au printemps 1978.